



Gaspésie, le 23 novembre 2015

L'ALLIANCE GASPÉSIENNE
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT

De la responsabilisation à la réparation en contexte de violence conjugale masculine

Les 16 et 17 novembre se tenait à Québec le symposium national sur la justice réparatrice 2015, organisé par Le regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) sous le thème *Au cœur de l'innovation : innover, consolider, pérenniser*.

Les porte-parole de L'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement et de L'Accord Mauricie, étaient sur place pour présenter un atelier intitulé *De la responsabilisation à la réparation en contexte de violence conjugale masculine*.

C'est en duplex que les co-ambassadrices de L'Alliance gaspésienne et le directeur de L'Accord Mauricie ont animé l'atelier, le comité organisateur ayant retenu la proposition de communication soumise de concert par les 2 organismes. Rappelons que L'Accord Mauricie intervient auprès des conjoints ayant des comportements violents, alors que L'Alliance regroupe des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants. L'Alliance et L'Accord Mauricie collaborent depuis de nombreuses années... et font *bon ménage!*

Les 2 organisations venant de procéder au lancement provincial de la fiction *La construction du personnage*, le film a permis de mettre la table et a servi de toile de fond à la conférence, puisque le court-métrage met en exergue le sentiment de responsabilité de ces hommes... ou son absence. De fait, la fiction tente de comprendre comment les hommes qui violentent leur conjointe se construisent pour en arriver à choisir ce mode relationnel au sein du couple et comment ils expliquent cette violence.

L'Alliance gaspésienne et L'Accord Mauricie ont proposé cet atelier puisqu'au Québec, quelque 25 % des infractions contre la personne sont commises dans un contexte conjugal. La justice réparatrice s'intéresse donc forcément à ce genre de crime. Fort-e-s des dialogues du film, L'Alliance et de L'Accord Mauricie avaient convenu de :

- ✓ s'attarder à la détresse des personnes exposées à la violence conjugale masculine et aux moyens qui, selon elles, pourraient permettre d'obtenir réparation ne serait-ce qu'une réparation partielle;
- ✓ démontrer l'importance fondamentale de la reconnaissance sincère et complète de responsabilité chez l'agresseur, un degré de reconnaissance sans lequel aucune réparation n'est possible et aucun contact avec l'agresseur souhaitable;
- ✓ souligner les dénominateurs communs à nombre d'agresseurs conjugaux, dont l'absence de remords, la recherche outrancière d'une responsabilité partagée et le recours aux justifications de toutes sortes;
- ✓ souligner l'importance de déconstruire ces justifications et proposer des moyens d'y parvenir;
- ✓ aborder les préoccupations particulières quant à la sécurité qui devraient encadrer la pratique de la justice réparatrice dans les situations de violence conjugale masculine, d'autant que dans ce contexte, le rapport de domination rend les forces inégales;
- ✓ tenter de répondre à la question : justice réparatrice et violence conjugale masculine peuvent-elles aller de pair?

Une quarantaine de participant-e-s étaient inscrit-e-s à l'atelier et les échanges avec le public ont été nombreux et solidaires. Il faut dire que les présentatrices et le présentateur avaient concocté une série de questions pour amorcer l'échange avec l'auditoire, à savoir :

- Quelles dimensions devraient être explorées rigoureusement?
- Peut-on penser à un rapport égalitaire dans un contexte d'inégalité? (rapport de force)
- La victime est-elle consciente des impacts possibles quant au processus de la justice réparatrice?
- Que fait-on de la sécurité de la victime versus subtilité dans le contrôle exercé ?
- Réparation... attrition... pardon...?
- Peut-on prétendre à une réparation pleine et entière versus blessures permanentes chez la victime?

- Qu'est-ce qui est alors réparé... et responsabilisant?
- Quels sont les impacts positifs pour la victime, pour l'agresseur et pour la société?
- La violence conjugale masculine doit-elle, d'abord et avant tout, reposer sur une justice protectrice?
- La justice réparatrice peut-elle être utilisée par l'agresseur pour soulager sa conscience, atténuer sa culpabilité?
- La justice réparatrice peut-elle être acceptée par la femme parce qu'elle craint son conjoint et est toujours sous son emprise?

Pour conclure, l'auditoire a été invité à réfléchir à la question suivante :

Si « la justice réparatrice permet aux collectivités... de discuter de leurs valeurs, des problèmes à l'origine de la criminalité et des préoccupations concernant la sécurité dans la collectivité » (Valeurs et principes de la Justice Réparatrice en matière pénale), cela suppose qu'en violence conjugale masculine, il faudrait prendre en compte la cause (patriarcat) et reconnaître que cette violence est un fléau social qui s'inscrit plus largement dans l'ensemble des violences faites aux femmes et des inégalités sociales...Y sommes-nous collectivement prêt-e-s?



Monic Caron et Nancy Gough, co-ambassadrices de *L'Alliance gaspésienne* entourent le directeur de *L'Accord Mauricie*, Robert Ayotte.